



Le droit du travail pour managers

Découvrir les grands principes qui régissent la relation employeur/salariés et étudier les principales règles à maîtriser.

OBJECTIFS :

- 1/ Se repérer dans les sources du droit du travail.
- 2/ Comprendre les grands principes de la relation entre l'employeur et le salarié.
- 3/ Identifier les situations nécessitant une vigilance particulière et les marges de manœuvre.

PUBLIC :

Managers et dirigeants d'entreprise



Durée : 2 jours
(14 heures)



Tarif : Consulter notre calendrier

PRÉREQUIS :

Aucun prérequis.

PROGRAMME :

intra-entreprise

JOUR 1 :

Les sources du droit du travail (3h) :

- Qu'est-ce qu'un règlement intérieur, un usage, un accord collectif ? > Quiz.

Le contrat de travail (4h) :

- De la conclusion à la modification du contrat > Cas pratique + Quiz,
- Le pouvoir disciplinaire > Cas pratique + Quiz,
- Les différents cas de rupture : démission, licenciement, rupture conventionnelle > Quiz,
- Le CDD et le CTT : rappel des cas de recours et des possibilités de succession, > Cas pratique + Quiz.

JOUR 2 :

Le statut du salarié (5h) :

- Le temps de travail : rappel des durées, heures supplémentaires, temps partiel... > Cas pratique + Quiz,
- La rémunération > Quiz,
- Se repérer dans les différents types d'absences (CP, congés divers, maladie... : droits et obligations) > Quiz,
- La surveillance médicale > Quiz.

La gestion des représentants du personnel (2h) :

- La mise en place et le fonctionnement du CSE > Quiz,
- Les heures de délégation > Quiz,
- La protection des représentants du personnel > Quiz.

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, remise d'un support pédagogique.

Modalité d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

CONTACT ET INSCRIPTIONS :

✉ formation@sseti.fr • ☎ 03 87 74 33 65

sseti

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR